

rapport d'activité

AGENCE DE L'EAU Rhin-Meuse 2001

L'année 2001 placée sous le signe du débat

Organismes de bassin

Directive-cadre et réforme de la politique de l'eau

Le milieu naturel

Les interventions de l'agence de l'eau

Redevances

Audit et contrôle internes

L'eau, l'information

Ressources humaines

Le bilan financier



sommaire

| | |
|---|--------------|
| L'année 2001 placée sous le signe du débat | p. 2 |
| Organismes de bassin | p. 6 |
| Directive-cadre et réforme de la politique de l'eau..... | p. 8 |
| Le milieu naturel | p. 9 |
| Les interventions de l'agence de l'eau | p. 12 |
| Audit et contrôle internes | p. 16 |
| Redevances | p. 18 |
| L'eau, l'information | p. 20 |
| Ressources humaines | p. 22 |
| Le bilan financier | p. 24 |



2001 pour l'Agence de l'eau a été une année animée par le débat organisé autour de l'actualité de l'eau.

Au moment où une politique communautaire doit être mise en œuvre, où se discute une nouvelle loi sur l'eau,

où se profile le huitième programme, il est important de favoriser la circulation de l'information, des connaissances, l'échange des points de vue sur des thèmes plus ou moins généralistes mais qui concernent l'environnement et le citoyen ; un avant-goût en quelque sorte d'une démarche de progrès vis-à-vis de la concertation et la participation préconisées par la Directive-cadre.

Débats

EAU et SANTE, Colloque international organisé par l'agence de l'eau à Metz (Moselle), au Centre des Congrès les 31 mai et 1^{er} juin 2001 avec le soutien du ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Le colloque a réuni près de cinq cents participants dont une cinquantaine d'experts internationaux de tous horizons, politiques, économiques, médecins, scientifiques, naturalistes, consommateurs... Un débat riche animé par des professionnels de la presse écrite et radio sur trois thèmes : nouveaux polluants et nouvelles maladies, attentes du citoyen et risques. Le compte-rendu bilingue intégral est disponible sous forme papier et sur le site internet de l'agence de l'eau.

FORUM 2001 DES MAÎTRES D'ŒUVRE du bassin Rhin-Meuse. 27 septembre 2001 - Metz

Trois cents participants s'y sont retrouvés : maîtres d'œuvre publics (DDAF, DDE), conseils généraux et partenaires privés. Objectif visé : construire ensemble une démarche de progrès pour optimiser la contractualisation des aides publiques.

(cf page 12)

LES JOURNEES DE L'OBSERVATOIRE DE L'EAU RHIN-MEUSE, 3 décembre 2001 à Metz

L'observatoire de l'eau est une émanation du comité de bassin dont la finalité est de mettre à disposition du public diverses informations sur l'eau ; il a inauguré ses journées «ouvertes» et a invité le Directeur de l'IFEN (institut français de l'environnement) à venir présenter devant des représentants des départements, régions, communes et de la presse, l'enquête nationale sur l'eau, l'assainissement et le prix de l'eau ; de nombreux éclairages sur le bassin Rhin-Meuse ont été donnés et ont fourni une matière intéressante pour les débats qui s'en sont suivis.



Pendant deux jours, le colloque Eau et Santé a réuni à Metz une cinquantaine d'experts de tous horizons.

Fiche d'identité AGENCE DE L'EAU

Loi du 16 décembre 1964

265 millions d'euros
(budget primitif 2001)

132,45 millions d'euros de
redevances nettes
émises en 2001

214 collaborateurs

FORUM 2001 DES JEUNES au service de l'eau et des milieux aquatiques, 11 décembre 2001 à Amnéville (Moselle), animé par le Républicain lorrain. Deux cents jeunes se rencontrent, s'expriment et témoignent, débattent avec engagement, talent et passion de leurs nouveaux services et leur envie d'agir. Tous... sont à l'écoute ; à cette occasion, l'agence de l'eau a édité et remis un annuaire.

GROUPE DE REFLEXION BOUES D'EPURATION URBAINES.

Prenant acte de l'urgence de ce qui est désormais un problème de société, le Comité de bassin s'est saisi du sujet. Un rapport d'étape a été présenté par le groupe de travail (élus, industriels, monde agricole, associations, consommateurs, services de l'Etat). Le comité de bassin demande au groupe de poursuivre ses travaux dans la perspective du prochain programme d'interventions.

REUNION D'INFORMATION "Risques produits phytosanitaires" 16 et 17 octobre 2001, Metz et Velaine-en-Haye (Meurthe-et-Moselle)

L'agence de l'eau et l'agence régionale de l'environnement en Lorraine ont réuni leurs partenaires du monde agricole -conseillers techniques, technico-commerciaux, enseignants - pour les informer sur les risques de pollutions liés aux produits phytosanitaires. Un guide pratique a été réalisé en collaboration avec les coopératives agricoles et largement diffusé.

Programme et indicateurs de suivi

L'agence de l'eau a présenté aux administrateurs les indicateurs de suivi de son programme d'interventions (1997-2001) :

- la dépollution des communes urbaines est en nette progression
- la dépollution des communes rurales s'engage bien mais le coût à l'habitant assaini augmente
- la restauration des rivières progresse (+1300 km) ; le nombre de passes à poissons s'accroît
- la reconquête de zones humides marque le pas du fait de difficultés de maîtrise d'ouvrage foncière
- la qualité de l'eau distribuée s'améliore ; la sécurité de l'approvisionnement, néanmoins, stagne
- des actions vis-à-vis du plomb démarrent ; la protection des captages d'eau potable reste très insuffisante
- la pollution industrielle (gros rejets) confirme sa baisse ; l'action pour réduire les petits rejets diffus toxiques (PME/PMI/artisans) prend force



En 2001, l'agence de l'eau a accordé 122 millions d'euros en faveur de la protection et de la reconquête des eaux et des milieux aquatiques.
Photo : vue de la Moselle à Pont-à-Mousson (54)

Dépollution des eaux, protection des milieux aquatiques, eau potable et santé publique

Près de 350 dossiers des collectivités, des industries, de l'agriculture et des associations ont fait l'objet d'aides de l'agence de l'eau pour un montant d'environ 122 millions d'euros en faveur de la protection et de la reconquête des eaux et des milieux aquatiques.

Ci-après quelques opérations illustrant l'action :

Assistance aux collectivités locales

L'agence de l'eau met en place des aides pour les collectivités confrontées à des travaux de remise en état de rivières suite aux dégâts occasionnés par la tempête de décembre 1999. 80 projets ont été soutenus pour restaurer 750 kilomètres de rivières. La pertinence des travaux d'entretien régulier des cours d'eau est mise en avant : les cours d'eau re-végétalisés ont mieux résisté. L'agence de l'eau accompagne aussi les collectivités dans le cadre de Vigipirate renforcé pour la sécurité de l'eau potable.

Outre les aides au coût d'exploitation, l'agence de l'eau a continué à apporter sa contribution au bon fonctionnement des ouvrages d'épuration des communes en aidant les services départementaux d'assistance technique pour le suivi de près de 500 stations d'épuration des eaux usées

domestiques ; elle a aussi poursuivi ses aides aux missions de recyclage agricole des boues d'épuration ; ces dernières jouent un rôle d'assistance technique auprès des communes productrices de boues d'épuration et des exploitants agricoles utilisateurs de ces boues.

Déchets dentaires et pollution de l'eau

Une tonne de mercure par an, c'est la quantité évaluée de ce polluant très toxique qui rejoindrait chaque année les rivières et les nappes du Bassin via les réseaux publics d'assainissement avec comme origine les cabinets dentaires. Pour lutter contre cette source de pollution diffuse, les agences de l'eau apportent aux dentistes, via l'office national dentaire pour l'environnement (ONDE), une subvention par fauteuil équipé de récupérateurs normalisés d'amalgames.

Pratiques agricoles respectueuses de l'environnement

- adoption d'une convention-type relative à l'assistance technique à l'épandage des effluents d'élevage ; elle devrait concerner d'ici trois ans 350 élevages.
- bonnes pratiques d'irrigation : vote d'une aide forfaitaire pour l'installation d'un compteur d'eau.
- "pièges à nitrates", aides aux cultures intermédiaires hivernales allouées à des exploitants dans le cadre d'opérations groupées.

Algues toxiques

Les toxines libérées par les algues méritent une attention particulière comme l'a démontré le colloque Eau et Santé. L'agence de l'eau et les services de la santé vont approfondir la connaissance des risques et diffuser l'information.

Euro

L'agence de l'eau a procédé à toutes les opérations nécessitées par la bascule à l'euro.

Communication et éducation

- éducation à l'environnement : poursuite de l'opération de sensibilisation "Vive l'eau" (17000 jeunes concernés chaque année) ; en outre, le Conseil d'administration a donné son accord pour l'aide à la sensibilisation environnementale pour les activités nautiques dans le cadre du programme Nouveaux Services - Emplois Jeunes. Enfin une session de formation des formateurs (trente) a été organisée à l'agence de l'eau, et une visite d'un GAEC mis aux normes a été réalisée.



D.Kergosien / AERM

Journée de formation des animateurs "Vive l'eau".

les Instances de bassin et leurs commissions

Pour l'examen de certains dossiers importants et la préparation de ses travaux, le Comité de bassin et/ou le Conseil d'administration peuvent décider de la création de commissions "ad hoc" ou de groupes de travail dont ils fixent la composition et les attributions :

LA COMMISSION DES PROGRAMMES

Elle est une émanation commune du Comité et du Conseil. Elle assume les travaux préparatoires du programme pluriannuel d'activité de l'agence de l'eau et son suivi.

Elle est présidée par Daniel Béguin.

LA COMMISSION DES AIDES FINANCIÈRES

Elle est chargée par le Conseil d'administration d'étudier l'attribution d'aides financières pour les études et les travaux se situant dans le champ d'application du programme d'interventions de l'agence.

Cette commission composée des administrateurs de l'agence de l'eau est présidée par Bernard Ingwiller.

LA COMMISSION SDAGE

Composée de membres du Comité de bassin, elle a préparé le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhin-Meuse et suit sa mise en œuvre. Elle est chargée de la réalisation de l'état des lieux des districts au titre de la Directive-cadre.

Elle est présidée par Jean-Pierre Aubertel.

LA COMMISSION CONSULTATIVE AGRICOLE

Composée de membres du Comité de bassin et de représentants de la profession agricole, elle émet des avis sur les actions à mener dans le cadre du programme de maîtrise des pollutions agricoles (PMPOA) et de la lutte contre la pollution d'origine agricole.

Elle est présidée par Michel Defloraine.

L'OBSERVATOIRE DE L'EAU

Commission mixte composée de membres de chacun des trois collèges du Comité de bassin Rhin-Meuse et de personnes compétentes, l'Observatoire de l'eau est destiné à informer un large public sur tous les aspects liés à l'eau : économiques, techniques, patrimoniaux, écologiques, sociologiques...

L'observatoire de l'eau est présidé par Claude Gaillard, Président du Comité de bassin Rhin-Meuse ; le vice-président est Bernard Ingwiller.

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

Conseil d'experts scientifiques dont une moitié est nommée à titre personnel par le Président du Comité et l'autre cooptée par leurs pairs. Organe indépendant, il donne au Comité un avis scientifique sur de grandes questions relatives à l'eau, comme la qualité écologique des rivières ou les critères de la pollution toxique.

Le Professeur Muller préside les travaux du Conseil scientifique.



Séance du Comité de bassin au Palais des Congrès à Metz ; au centre, Claude Gaillard, président et vice-président de l'Assemblée Nationale.

COMITÉ DE BASSIN LA LONGUE MARCHÉ

2001 marque pour le Comité de bassin le point de départ d'une longue marche vers le bon état écologique des eaux. Il doit engager en 2002 l'état des lieux des districts hydrographiques du Rhin et de la Meuse.

Mis en place par la première loi sur l'eau de 1964, au niveau du bassin, le comité de bassin hydrographique (il y en a six en France) réunit les usagers de l'eau autour d'un champ de compétences très large (santé publique, activités économiques et humaines, vie biologique, conservation des eaux...).

Le comité de bassin, sur proposition du conseil d'administration, donne un avis conforme sur les taux des redevances qui vont financer les interventions de l'agence de l'eau dans le cadre des programmes pluriannuels.

La loi sur l'eau de 1992 lui a confié l'élaboration

du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Le projet de loi sur l'eau adopté en première lecture en janvier 2002 confirme ce rôle du comité de bassin pour l'élaboration de l'état des lieux préalable aux plans de gestion des districts hydrographiques. Cette «commande» au comité de bassin a d'ailleurs été confirmée par circulaire fin novembre 2001.

- Côté redevances, le Comité a donné un avis conforme aux taux proposés pour 2002.
- Il a mandaté le conseil d'administration de l'agence de l'eau pour finaliser avec la profession agricole les zones prioritaires concernées par la poursuite du programme pour la maîtrise des pollutions agricoles.
- Il a émis un avis favorable au programme d'action 2001-2005 du Plan Rhin 2020.
- Il a demandé qu'un soin particulier soit apporté à l'impact du projet TGV-Est sur les ressources naturelles aquatiques.
- Il a souligné l'intérêt du Colloque international Eau et Santé.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ANNÉE DE TRANSITION

François Barthélemy, ingénieur général des mines, a succédé à Dominique Moyen à la présidence du conseil d'administration de l'agence de l'eau.

Le 7^{ème} programme d'interventions de l'agence de l'eau a été prolongé par le gouvernement d'une année (2002) en raison de la réforme de la politique de l'eau en cours. Le conseil a orienté cette année supplémentaire dans la continuité des actions entreprises avec des redevances stabilisées et a procédé à la conversion des délibérations en euros.

Le conseil a pris acte des décisions d'aides prises par la commission des aides que préside Bernard Ingwiller et par le directeur de l'agence de l'eau, Daniel Boulnois.

Il s'est régulièrement tenu informé de l'évolution des suites données aux encadrements communautaires des aides à l'industrie et à l'agriculture (PMPOA - programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole).

Il a examiné diverses propositions d'extension de l'intervention de l'agence de l'eau avec le souci de fédérer de nouveaux partenaires. Ainsi, il a décidé de renforcer son programme d'aides à la lutte contre la pollution diffuse et dispersée des milieux aquatiques générée par les activités des artisans. Il a à ce titre validé le principe d'une action contractuelle (convention de partenariat) entre l'agence de l'eau et les quatre chambres de métiers de Lorraine avant d'initier une action similaire en Alsace et Champagne-Ardenne.

Le Conseil a réactivé la Commission des programmes qui se réunira en 2002 pour préparer le prochain programme ; Daniel Beguin, représentant les associations de protection de la nature au comité de bassin et au conseil d'administration a été élu à la présidence.

Le conseil règle les affaires générales de l'agence de l'eau. Il prépare les programmes d'interventions pluriannuels, délibère sur l'assiette et le taux des redevances (soumis au comité de bassin pour avis conforme), l'attribution d'aides financières aux personnes publiques et privées pour les travaux pour l'eau d'intérêt commun, la contribution de l'agence de l'eau aux études et recherches, le budget, l'organisation générale... et toute question qui peut lui être soumise par le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement ou le directeur.

Trente-quatre administrateurs sont élus ou nommés pour six ans. Le président est nommé par le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Le directeur de l'agence de l'eau en assure le secrétariat. Le conseil se réunit quatre fois par an sur convocation de son président.

Ses délibérations sont exécutoires sauf si le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement s'y oppose dans le mois qui suit. Les délibérations à caractère financier sont soumises à l'approbation des tutelles (environnement et budget).

Pour l'étude de certains dossiers, le conseil a créé des commissions de travail dont il a fixé les attributions et la composition.

S. André / AERM



Signature d'une convention de partenariat entre l'agence de l'eau et les quatre chambres de métiers de Lorraine.



L'EAU ENCADRÉE

DIRECTIVE ET PROJET DE LOI

Le gouvernement a approuvé le 27 juin 2001

un projet de loi sur l'eau

projet qui a été adopté par l'Assemblée nationale
en première lecture le 11 janvier 2002.

Un des objectifs de ce projet de loi est de transposer dans le droit français la nouvelle Directive-cadre du 23 octobre 2000 définissant une politique communautaire dans le domaine de l'eau. Rappelons que le modèle de gestion par grand bassin à la française a inspiré les auteurs de la directive.

Tout en confirmant les compétences des institutions de bassin (agences de l'eau, comités de bassin) pour élaborer et mettre en œuvre les programmes des agences de l'eau, le projet de loi définit le rôle du Parlement qui encadrera désormais les programmes et les redevances. C'est donc dans un nouveau cadre législatif et réglementaire que les agences de l'eau devraient adopter leur 8^{ème} programme d'interventions, après avis du comité de bassin.

Les missions des agences de l'eau ne devraient pas être profondément modifiées et le projet de loi fait explicitement référence à la mise en œuvre des orientations des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux et aux actions destinées à favoriser une gestion globale, durable et équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

LA DIRECTIVE-CADRE TRANSPPOSEE PAR LE PROJET DE LOI SUR L'EAU

Atteindre un bon état écologique des eaux dans un délai de 15 ans et supprimer progressivement le rejet de certaines substances dangereuses dans un délai de 20 ans sont les grands objectifs de la Directive - cadre. Les états membres doivent adopter, par districts hydrographiques, des plans de gestion et des programmes de mesures. L'agence de l'eau Rhin-Meuse est concernée par 2 districts hydrographiques internationaux, celui du Rhin et celui de la Meuse.

Les plans de gestion présenteront, à partir de la situation actuelle des ressources en eau qui fera l'objet d'un «état des lieux», les objectifs et les actions nécessaires pour aboutir, à l'échéance 2015, au bon état écologique des eaux.

Les programmes de mesures sont mis en œuvre par l'Etat pour la réalisation des objectifs du plan de gestion. La France dispose d'instruments de planification que sont les SDAGE et les SAGE ; les SDAGE devront donc être complétés pour inclure les plans de gestion. Ceux-ci seront élaborés par le Comité de bassin et approuvés par l'autorité de district, le préfet coordonnateur de bassin, avec le programme de mesures réglementaires pris en application de ce plan de gestion. Grande nouveauté : le projet de SDAGE sera soumis à consultation du public.

TRAVAUX PRATIQUES

Tout ce que demande la Directive-cadre (délimitation des masses d'eau, programme de mesures...) sera testé grandeur nature. La France a ainsi posé sa candidature pour les bassins-test de l'Escaut, de la Marne, et pour celui de Moselle-Sarre (porteurs du projet : agence de l'eau Rhin-Meuse ; direction régionale de l'environnement). La réponse est attendue pour juin 2002. Le travail pourra alors commencer.

milieu naturel

Les grands cours d'eau RESPIRENT

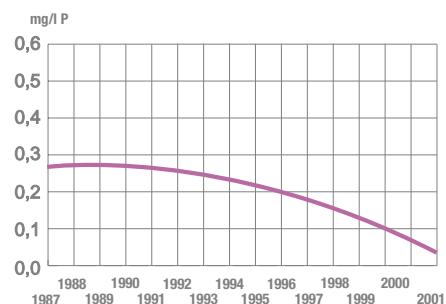
La qualité des grandes rivières du bassin Rhin-Meuse présente les signes d'une amélioration.

Moins de phosphore, stabilisation de la pollution par les nitrates : le constat est encourageant.

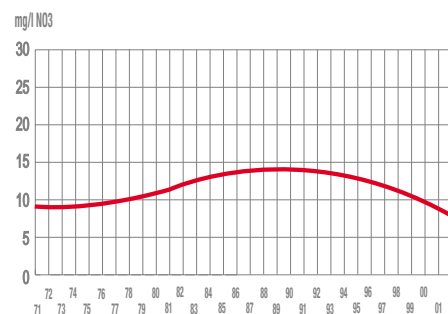
Loin des idées souvent véhiculées à tort, la qualité de l'eau des grandes rivières du bassin Rhin-Meuse s'améliore. L'évolution positive constatée en 2000 est confirmée cette année. Pour conforter ce point de vue, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a établi pour l'III, la Moselle, la Meurthe, la Meuse et le Rhin, des profils d'évolution par paramètre (matières oxydables, azote, phosphore, nitrates...) et cela à partir de 30 ans de données et d'observations ! On constate ainsi que sur tout le linéaire de l'III, rivière alsacienne, la qualité médiocre des années 70 a laissé la place à une eau de bonne qualité pour les matières oxydables et le phosphore. Même constat pour le phosphore de la Moselle. Ici aussi, presque toutes les stations de surveillance affichent désormais une eau de bonne qualité. Ces tendances sont confirmées pour l'ensemble des grandes rivières. Ce constat ne peut être généralisé à l'ensemble des rivières et notamment aux plus petites d'entre elles.

A cela deux raisons : des connaissances moins détaillées au cours des années 70 et 80 et une pollution diffuse croissante dont l'impact est important dans ces petits cours d'eau, tout comme dans les eaux souterraines.

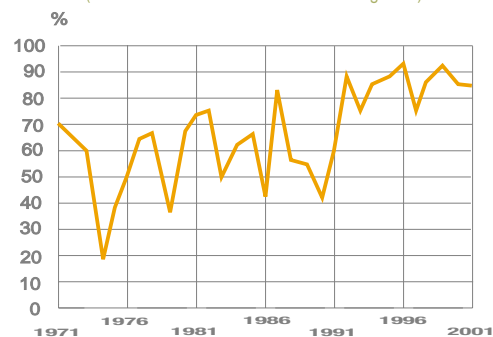
La qualité des eaux superficielles, publiée sous forme de cartographie en 2001, a été établie à partir d'une nouvelle méthode d'évaluation plus contraignante, ce qui donne un poids supplémentaire aux résultats obtenus. Pour atteindre une bonne qualité, il faut progresser sur plusieurs fronts de pollution (organique, azotée, phosphore, métaux, micropolluants, phytosanitaires) et mener plusieurs actions de dépollution aussi bien pour les pollutions d'origine ponctuelle que diffuse.



Les phosphates dans la Moselle à l'aval de Metz
Tendance au cours des 15 dernières années
(mesure à la frontière franco-luxembourgeoise)



Les nitrates dans la Moselle à l'aval de Metz
Tendance au cours des 30 dernières années
(mesure à la frontière franco-luxembourgeoise)



Evolution du taux d'oxygène dans la Thur à Staffelfelden (Haut-Rhin)
au cours des 30 dernières années

sources : AERM 2001 - DIREN Alsace

EN BREF...

Un réseau quantifié pour les eaux souterraines

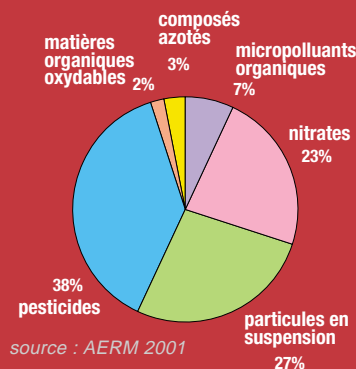
Après le réseau de suivi de la qualité des eaux souterraines du bassin Rhin-Meuse, c'est au tour du volet quantitatif de se mettre en place. 2001 aura permis l'installation concrète de stations de mesures. Sur les 90 prévues à terme, vingt-six d'entre elles sont d'ores et déjà équipées pour effectuer des mesures en continu. Une vingtaine seulement fera l'objet d'un suivi hebdomadaire ou mensuel. Le réseau livrera ses premiers résultats en 2002.

4500 kilomètres de rivières évalués

Fin 2001, 4500 kilomètres de rivières avaient fait l'objet d'une évaluation de leurs caractéristiques physiques, en particulier le Rhin, la Fensch, la Nied Allemande, la Nied Française et la Nied Réunion. Qualités des berges, du lit mineur, du lit majeur sont étudiées à partir d'une méthodologie mise au point par l'agence de l'eau Rhin-Meuse, désormais utilisée en routine. Ce point zéro permettra de suivre la qualité physique des rivières du bassin Rhin-Meuse au regard notamment des travaux de restauration engagés par les collectivités.

Pesticides, critère déclassant

Principaux paramètres déclassant une eau de bonne qualité à une eau de qualité passable pour les eaux souterraines



SAGE III-Nappe-Rhin

L'agence de l'eau Rhin-Meuse a contribué activement à l'établissement de l'état des lieux des ressources, première étape en vue de l'élaboration du document de consultation du SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) III-Nappe-Rhin, dont la démarche a débuté en 1997.

Milieux aquatiques : plus d'un million de données disponibles

Pour bien orienter les actions de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et des administrations chargées de la police des eaux et évaluer leur efficacité, la connaissance de l'état des milieux aquatiques est primordiale. Depuis plus de trente ans, leur surveillance s'organise autour de réseaux. Il est donc possible d'avoir le recul nécessaire pour un diagnostic pertinent sur l'évolution de l'état de santé des milieux aquatiques.

253 stations de mesures et prélèvements permettent de suivre la qualité des eaux superficielles. Sur ce réseau bien rodé, douze analyses par an au minimum sont réalisées, 189 paramètres recherchés ce qui représente 144 500 résultats d'analyses chaque année. Le réseau des eaux souterraines, beaucoup plus récent, est constitué pour le suivi qualité de 185 points : 600 analyses par an, 60 paramètres en routine. Il sera complété dès 2002 par un suivi quantitatif constitué de 90 points sur l'ensemble des nappes du bassin. Les débits caractéristiques (étiage, module) des rivières sont également connus depuis de nombreuses années et viennent d'être mis à jour. Cette connaissance est élargie au parc des stations d'épuration des collectivités du bassin Rhin-Meuse. Chaque ouvrage -il y en a près de 500- est décrit dans une fiche.

L'ensemble de ces informations est accessible à partir du site internet de l'agence de l'eau Rhin-Meuse (version professionnelle de l'observatoire de l'eau). Plus d'un million de données sont déjà disponibles et l'accès à certaines informations est unique en son genre. Cette particularité confère une avance notable au bassin Rhin-Meuse par rapport aux exigences de la Directive-cadre européenne en terme de réseau de surveillance même si le suivi de certaines substances dites prioritaires doit être renforcé. Cela facilitera les éléments objectifs permettant de poser le débat public sur l'ambition de reconquête des milieux.

Bassin ferrifère

Le bassin ferrifère demeure toujours un secteur important de préoccupation pour l'agence de l'eau. Eaux souterraines et eaux superficielles sont sous surveillance.

- Alors que Lormines a stoppé la surveillance des eaux souterraines du bassin ferrifère, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a pris le relais en 2001. Elle suit ainsi en continu les niveaux piézométriques des réservoirs Centre et Sud au moyen de deux nouvelles stations de mesures, et surveille la qualité des eaux dans les puits miniers Amermont, Anderny et Tucquegnieux. L'agence de l'eau, avec le soutien financier de l'Etat, a également renforcé le réseau de surveillance entre les bassins Centre et Sud afin de pouvoir évaluer à terme les débits qui pourront être prélevés dans chacun des réservoirs miniers. Toutes ces informations sont disponibles sur le site internet dans des chroniques publiées chaque mois (rubrique observatoire de l'eau).

- Pour les eaux superficielles, en concertation avec la direction régionale de l'environnement

de Lorraine (DIREN), l'agence de l'eau a développé un réseau de surveillance spécifique dans les bassins miniers (bassins ferrifère et houiller). Ainsi avec 34 stations sur le bassin ferrifère, la qualité physico-chimique et bactériologique et les concentrations en éléments toxiques sont analysées. L'agence de l'eau suit également en continu les débits sur l'Othain, le Conroy et la Fensch au moyen de stations hydrométriques, et a implanté 25 échelles limnimétriques.

- Enfin, l'agence de l'eau a aidé, aux côtés de la Région Lorraine et de l'Etat (DIREN), les collectivités locales du secteur dans leurs dépenses courantes liées au soutien d'étiage de l'Yron, du Woigot, du ruisseau de la Vallée et de l'Othain. L'aide totale de l'agence de l'eau s'élève à environ 250 000 € sur la période 2001 - 2004.

milieu naturel

les études

AMÉLIORER LES CONNAISSANCES

L'agence de l'eau a poursuivi son programme d'études et de recherche pour une connaissance approfondie du milieu naturel.

*Mesures de débits sur
la Moder à Drusenheim
(Bas-Rhin).*



T. Jacquin / AERIM

Parmi les publications parues ou débutées en 2001, on peut signaler :

LA MALADIE DE L'AULNE. Un rapport dresse un état de dépérissement de l'aulne sur le bassin Rhin-Meuse et établit un bilan des connaissances sur la transmission de la maladie. Ce programme de recherches, engagé dès 1999, a été mené conjointement avec la fédération départementale des groupements de défense contre les ennemis des cultures de Meurthe-et-Moselle.

ARSENIC. Après des études relatives à la contamination naturelle des eaux du bassin Rhin-Meuse par l'arsenic, l'agence de l'eau publie une synthèse bibliographique sur les traitements et les moyens d'élimination possibles de cet élément.

GRES DU TRIAS INFÉRIEUR. Le modèle de gestion de la nappe des Grès du Trias inférieur, ressource en eau primordiale en Lorraine, est en cours de modification. L'objectif est de pouvoir réaliser de nouvelles simulations en terme de prélèvement en prenant en compte notamment l'évolution de la nappe observée de 1992 à 1998.

CAPTAGES MENACÉS. Une cartographie des bassins d'alimentation des captages d'eau potable est en cours pour les départements des Vosges, Moselle et Meuse. Il s'agit de délimiter les zones menacées par les pollutions diffuses d'origine agricole afin de pouvoir envisager des actions de reconquête pertinentes.

ALGUES TOXIQUES. Le bassin Rhin-Meuse n'est pas épargné par les cyanobactéries (algues toxiques). C'est ce qu'a révélé une première campagne de prélèvements et d'analyses. L'agence de l'eau a décidé de mettre sur pied un réseau-test de surveillance, opérationnel en 2002, en collaboration avec les directions départementales des affaires sanitaires et sociales.

BOUES D'ÉPURATION. L'évolution du contenu organique des boues d'épuration fait l'objet d'une étude lancée en 2001. Les objectifs poursuivis sont d'une part de pouvoir caractériser la composition organique des boues et d'étudier les

effets des mécanismes d'altération (oxydation, lessivage, biodégradation) sur les éléments chimiques potentiellement présents dans les boues.

SEDIMENTS. La présence de sédiments contaminés dans les rivières peut s'avérer toxique pour le milieu naturel. Une étude, réalisée dans le cadre d'un mémoire de stage, a permis d'établir un état des lieux de la réglementation en France et à l'étranger et de mettre au point une politique de gestion des sédiments du bassin Rhin-Meuse.

SPATIALISATION DES DÉBITS. Dans le cadre des travaux suivis par le groupe Hydrologie du bassin Rhin-Meuse, un outil prénommé Déclis a été développé par l'université de Metz. Il permet d'obtenir pour une rivière donnée en n'importe quel point de son linéaire le débit caractéristique, le débit-module. Cet outil est opérationnel actuellement pour la Meurthe. Il sera développé pour l'ensemble des grandes rivières du bassin Rhin-Meuse.



Protection de l'eau et des milieux aquatiques

INTERVENTIONS de l'agence de l'eau

Station d'épuration de Metz.
Chaque jour sur le bassin Rhin-Meuse,
200 tonnes de pollution (urbaine et industrielle)
transitent par les réseaux d'assainissement.

Un forum des maîtres d'œuvre du bassin a permis d'initier une réflexion sur une meilleure préparation des contrats d'assainissement, une prise en compte des spécificités de l'aménagement en milieu rural et de faire le point sur la qualité de la pose des réseaux d'assainissement, l'alimentation en eau potable et les recommandations pour la construction des stations d'épuration. L'objectif visé par cette journée était la mise au point de références communes en matière de traitement des dossiers "eau". Cette rencontre technique inédite a donné lieu à la production d'un CD-ROM, compilant l'ensemble des interventions et des documents présentés au cours de cette journée.

Qualité et sécurité QUALITÉ ET SÉCURITÉ DE L'EAU POTABLE

Quelques chiffres

- en 2001, 13 contrats "eau potable" ont été passés avec des collectivités.
- 160 aides pour des opérations isolées en matière d'eau potable ont été accordées.

Sécurité : La sécurisation des installations de production et de distribution de l'eau potable a fait l'objet d'une attention toute particulière, dans le cadre du plan Vigipirate-Biotox. A la suite d'une réflexion sur les conditions d'accompagnement des collectivités, des propositions concrètes ont été présentées au conseil d'administration de l'agence de l'eau en octobre. Il a été notamment décidé d'aider financièrement les projets d'investissement destinés à garantir la sécurité des installations de production et de distribution d'eau des collectivités (à hauteur de 20 à 40%).

Après – tempête : En ce qui concerne la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable, un inventaire des conséquences de la tempête de 1999 sur la distribution de l'eau a été mené sur tout le bassin en complément de celui réalisé en 2000 sur la seule Meurthe et Moselle. Objectif de cet inventaire : proposer aux collectivités des mesures permettant de faire face aux problèmes d'alimentation électrique de leurs installations lors d'événements climatiques exceptionnels.

Directive eau potable : La nouvelle directive sur l'alimentation en eau potable, dont le décret d'application a été signé en décembre 2001, impose des normes plus rigides en teneur en plomb de l'eau distribuée. L'agence de l'eau a entrepris un inventaire des branchements en plomb sur les Vosges et la Meurthe-et-Moselle. La directive impose par ailleurs le traitement de composés tels que l'arsenic. Sur le bassin Rhin-Meuse, une étude expérimentale de l'élimination de l'arsenic est en cours, des traitements pilotes ont été financés en Alsace (Vieux Ferrette) et dans les Vosges.

Nouvelles stations d'épuration

OUVRAGES MIS EN SERVICE EN 2001

- Sarebourg (37000 EH)
- S' Avold (4300 EH)
- Loupershouse (2500 EH)
- Gomelange (1600 EH)
- Rettel (1075 EH)
- Burtoncourt (450 EH)
- Languimberg (270 EH)
- Tincry (150 EH)
- Laquenexy lotissement (120 EH)
- Morhange (5500 EH)

EXTENSION 2001

- Issenheim (40700 EH)

EH : équivalent habitant

Epuration et gestion

EPURATION ET GESTION DES REJETS POLLUANTS

Dépollution des eaux usées domestiques

Quelques chiffres

- 56 contrats d'assainissement ont été signés en 2001 avec des collectivités.
- Les aides pour des opérations isolées se sont élevées à 170 pour l'assainissement.
- Epuration des collectivités du bassin Rhin-Meuse : 81% en moyenne de la population du bassin Rhin-Meuse est raccordée à un ouvrage de traitement des eaux usées.
- L'âge moyen du parc des stations d'épuration est de 20 ans.
- Les petites stations de moins de 2000 EH représentent le quart des stations de plus de 20 ans et présentent les performances les plus faibles.

Dépollution des rejets industriels et technologies propres

Quelques chiffres

- 300 aides à l'investissement et 500 aides au fonctionnement ont été examinées en 2001.
- En ce qui concerne l'ABF (aide au bon fonctionnement industrie), 131 dossiers ont été honorés sur les 204 instruits.

Aides à l'investissement : 2001 représente une année exceptionnelle pour les aides à l'investissement des industries, tant par leur nombre (300 aides accordées) que par leur montant, quatre fois plus élevé qu'en année moyenne.

L'encadrement communautaire des aides publiques aux entreprises devrait avoir des conséquences importantes tant en terme d'aides à l'investissement que d'aides au fonctionnement versées à certaines entreprises. Les PME-PMI seront peu touchées par cette évolution et le nombre de dossiers les concernant devrait encore augmenter.

Par ailleurs, de plus en plus de nouveaux partenaires de l'agence de l'eau sollicitent des aides pour le traitement de pollutions non chroniques. Celles-ci portent essentiellement sur la prévention des pollutions accidentelles et pluviales, la mise en place de technologies propres et de procédés "zéro rejet".

Fonctionnement des ouvrages d'épuration : Sur 204 industriels ayant demandé l'ABF (aide au bon fonctionnement), 73 ouvrages ne bénéficient d'aucune aide. La totalité du bassin Rhin-Meuse étant classée en zone sensible, des exigences plus fortes en matière d'épuration sont demandées pour le phosphore et l'azote. Après une période transitoire de mise en conformité, ces exigences ont été strictement appliquées. On constate que seuls 9 industriels ne les respectent pas. On peut noter par ailleurs une forte augmentation du rendement épuratoire sur les hydrocarbures (+ 15%). Pour les autres paramètres, les rendements sont stables.

Dépollution des rejets agricoles

Quelques chiffres

- Fin 2001, on comptabilisait environ 2600 élevages ayant bénéficié d'aides à l'investissement depuis 1994. La moitié d'entre eux avait achevé ses travaux.
- 18% du cheptel du bassin (environ 200 000 Unités Gros Bétail) dispose de l'équipement nécessaire pour bien gérer les déjections.

Le nombre d'aides attribuées aux élevages en 2001 correspond environ à la moitié de ce qui a été accordé les années précédentes. Cette situation s'explique par l'arrêt du PMPOA (programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole) et par la mise en place de nouvelles modalités, qui n'ont été définitivement validées qu'en 2002. L'Etat français a en effet souhaité réformer ce système d'attribution d'aides, par ailleurs soumis à l'encadrement communautaire des aides publiques et désormais notifié à la Commission européenne.

Fonctionnement des ouvrages d'épuration :

La pollution globale journalière issue des habitations et industries raccordées au réseau d'assainissement public et acheminée vers les ouvrages d'épuration approche les 200 tonnes en matières oxydables. Après épuration, seuls 10% sont rejetés au milieu naturel. Pour les matières azotées, sur 40,5 tonnes/jour traitées, 12,8 tonnes/jour sont rejetées (soit 31,6% de la pollution initiale). En ce qui concerne les rejets de phosphore, sur 7,3 tonnes/jour traitées en station d'épuration, 2,6 tonnes/jour sont rejetées dans le milieu (soit 35,6% de la pollution initiale). On note une amélioration du rendement épuratoire des ouvrages pour les matières oxydables et le phosphore, et une stagnation pour l'azote.

LUTTE CONTRE LA POLLUTION DIFFUSE ET TOXIQUE DU MILIEU NATUREL ET DE L'EAU

Cultures «propres» : quelques chiffres

- 16 opérations Ferti-Mieux labellisées, ou prélabellisées en 2001.
- 8 000 éleveurs et cultivateurs du bassin Rhin-Meuse, soit 25% des exploitants du secteur, sont concernés.

Incitation et conseils pour une agriculture respectueuse de l'environnement

Dans ce domaine, 42% des aides accordées l'ont été pour des opérations de type Ferti-Mieux, 31% ont été consacrées à la mise en place de conseils en épandage de déjections et en gestion de produits phytosanitaires ; 5% ont été consacrées à des opérations diverses (formations "phytosanitaires", conseil individuel en zones de captage, maîtrise de l'irrigation) ; 22% ont été consacrées à la mise en place de cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN) en zone vulnérable et Ferti-Mieux et à la lutte biologique contre la pyrale du maïs.

Ce dernier volet d'aides consiste en un soutien financier, en collaboration avec les entreprises de négoce et les coopératives agricoles d'Alsace, pour la mise en œuvre d'opérations collectives environnementales portant sur deux fronts de lutte : la lutte biologique (la lutte contre la pyrale, parasite du maïs) et la lutte contre les nitrates, avec la mise en place des CIPAN (Cultures Intermédiaires Piège à Nitrates), pratique culturale consistant à couvrir le sol en automne et limitant ainsi le risque de lessivage de l'azote. Cette initiative prend tout son sens dans la plaine d'Alsace où la culture du maïs est prépondérante

Aides aux PME-PMI et à l'artisanat

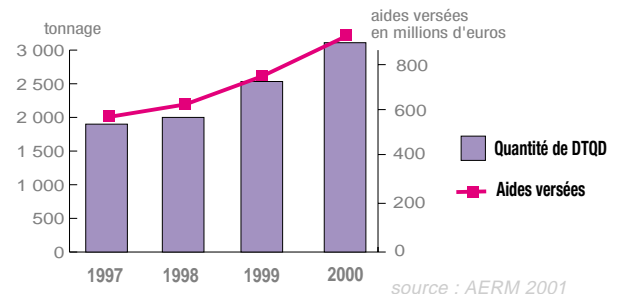
Au cours du VII^{ème} programme, la part de budget allouée aux actions en faveur des PME/PMI et de l'artisanat a progressé de façon régulière entre 1997 et 2001, et a ainsi été quasiment multipliée par trois.

Parallèlement, le nombre d'aides accordées a augmenté régulièrement, passant pour les aides directes de 51 (en 1997) à 111 (en 2001).

Parmi celles-ci, les aides aux DTQD (Déchets toxiques en quantités dispersées) ont augmenté progressivement, se manifestant notamment par des opérations de collecte groupée. Elles ont bénéficié principalement aux petites structures. Cette évolution, tant en volume qu'en montant financier, a été de l'ordre en moyenne de +20% par an.

De plus en plus, l'agence de l'eau aborde ces entreprises par l'intermédiaire de structures relais, effectuant une démarche systématique par branches d'activités : ainsi, en Lorraine, l'opération Relais-Vert Auto, opération de gestion

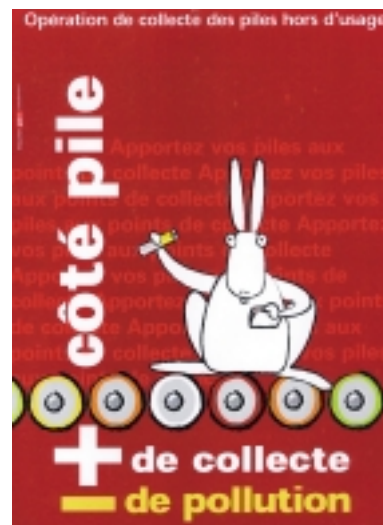
collective des déchets, organisée conjointement par le CNPA (conseil national des professions de l'automobile), l'Agence Régionale de l'Environnement en Lorraine, l'agence de l'eau, les Chambres des métiers de Lorraine et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) a touché en 2001, 804 garages, visités et sensibilisés. 44 d'entre eux ont reçu la signalétique Relais Vert Auto. Près de 2500 tonnes de déchets ont été récoltées dans ces garages.



Quantité de DTQD dont l'élimination est aidée par l'agence de l'eau

Déchets dangereux des ménages

Les déchets dangereux des ménages, dont les piles hors d'usage font partie, représentent en Lorraine un gisement potentiel de l'ordre de 10 000 tonnes par an. Pour améliorer la situation au regard de la protection de l'eau et des milieux aquatiques, l'agence de l'eau a mis en œuvre, en partenariat avec la Région Lorraine, un dispositif régional de collecte et de sensibilisation. L'opération de collecte de piles hors d'usages, a ainsi débuté le 21 juin 2001.



Lancée en juin 2001, l'opération de collecte des piles concerne les ménages lorrains.

Dépollution du sous-sol

L'engagement financier de l'agence de l'eau dans le domaine des pollutions du sous-sol en milieu industriel a été croissant, ces dernières années, dans trois domaines : la réalisation d'études diagnostiques, d'actions de reconquête ou d'actions de prévention vis-à-vis des eaux souterraines.

Dans le domaine des études, l'agence de l'eau participe notamment aux opérations d'inventaire des anciens sites industriels et assimilés menées dans les régions Lorraine, Alsace et Champagne-Ardenne. Ces opérations devraient permettre de constituer des bases de données qui serviront à optimiser la gestion du passif environnemental au niveau local.

Dans le domaine de la prévention, le périmètre de captage d'eau potable de la ville de Strasbourg (Bas-Rhin) a été le théâtre d'une opération phare, consistant notamment à collecter les eaux de ruissellement susceptibles d'être souillées par les activités industrielles et à supprimer des puits perdus.

En ce qui concerne la réhabilitation, deux actions d'importance sont menées d'une part avec les Mines de potasse d'Alsace (il s'agit de la reconquête de la qualité de la nappe phréatique dans le bassin potassique), d'autre part avec l'entreprise Millenium, sur les terriils de l'Ochfendeld. Il s'agit là de contribuer en outre à l'amélioration de la qualité des eaux souterraines dans la vallée de la Thur.

Nouvelles tendances

L'agence de l'eau Rhin-Meuse instruit de nouvelles demandes : aménagement des cours d'eau en milieu urbain, réhabilitation de petits cours d'eau... Laissées un peu de côté par les collectivités occupées en priorité à panser les plaies causées par la tempête de 1999, les premières aides au bon entretien des rivières ont été attribuées en 2001. Une quinzaine de syndicats engagés dans un contrat pluriannuel d'entretien de cours d'eau, en a bénéficié.

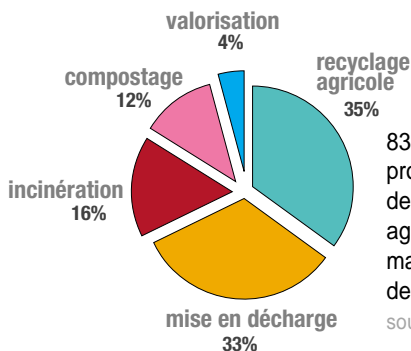
Souvent oublié, le cours d'eau en milieu urbain retrouve peu à peu sa place dans la cité. En 2001, de nombreux chantiers de réhabilitation ont vu le jour aussi bien en Lorraine qu'en Alsace. L'agence de l'eau a ainsi accompagné et aidé des chantiers pour améliorer le fonctionnement du cours d'eau et lui conférer un intérêt paysager sur le Montvaux à Châtel-St-Germain (Moselle), sur la Seille à Metz (Moselle) ou à Haguenau (Bas-Rhin). Autre préoccupation, également émergente, la réhabilitation des petits cours d'eau en zone agricole transformés le plus souvent en fossé de drainage. Par des actions de renaturation, de plantations ces petits cours d'eau -moins de 50 centimètres de large- doivent jouer un rôle dans la reconquête de la qualité des eaux et du paysage. L'Aroffe, les affluents de la Nied Réunie, certains petits cours d'eau de la Woëvre, des cours d'eau phréatiques en Alsace ont ainsi été réhabilités. Toujours en Alsace, un projet mené en collaboration avec le conseil général du Haut-Rhin et la communauté de communes de Marckolsheim, a permis de recréer et remettre en communication avec le Rhin d'anciens bras morts sur une dizaine de kilomètres.

Déchets d'épuration GESTION DES DÉCHETS D'ÉPURATION

Mission de recyclage des boues

L'agence de l'eau a poursuivi en 2001 ses aides aux missions opérationnelles pour les boues d'épuration domestique et industrielle, créées dans chaque département du bassin, à hauteur de 556 000 €. Dans le Haut-Rhin, l'agence de l'eau aide par ailleurs une opération pilote de suivi des épandages grâce à un système d'information géographique. Ce suivi doit permettre une bonne gestion des différents plans d'épandage à l'échelle d'un département, en évitant les superpositions.

Destination des boues d'épuration des collectivités



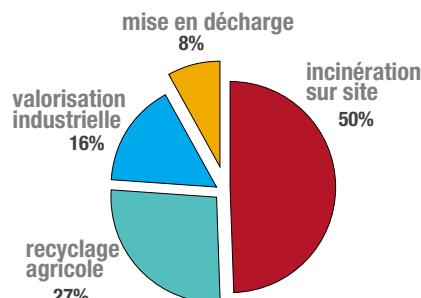
83 000 tonnes de boues (matière sèche) ont été produites en 2001 par les ouvrages d'épurations des collectivités du bassin Rhin-Meuse. Le recyclage agricole reste la filière d'élimination prépondérante mais subit une forte baisse par rapport à l'année dernière (moins 10%).

source : AERM 2001

Destination des boues d'épuration des industries

Sur le bassin Rhin-Meuse, la production de boues industrielles s'est élevée en 2001 à 230 000 tonnes de matières sèches. 86% des boues produites proviennent des papetiers.

source : AERM 2001



audit et contrôle internes

Une politique affirmée d'amélioration DES PRATIQUES ET DE MAÎTRISE DES RISQUES

Le contrôle interne se professionnalise à l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

L'instruction des aides, le suivi des contrats et les achats

sont les trois chantiers prioritaires retenus.

Parallèlement, le personnel a été sensibilisé à une démarche qualité.

18 MESURES POUR LE CONTROLE INTERNE

La mise en place d'un plan de développement du contrôle interne à l'agence de l'eau, élaboré avec l'aide d'un cabinet extérieur, s'est concrétisée par 18 mesures. Propositions faites en terme de définition de chantiers prioritaires, d'organisation du contrôle interne, de méthodologie, de communication, le tout pour une meilleure maîtrise des risques. Le réseau des contrôleurs internes (huit actuellement) a été confirmé, l'instauration d'un groupe de pilotage présidé par la direction a été réalisée.

Les procédures d'instruction des dossiers d'aide à l'investissement, le suivi et la réalisation des contrats pluriannuels et le guide des achats sont les trois dossiers désignés comme prioritaires. Après un diagnostic (points forts, points faibles), les pratiques seront formalisées pour aboutir, courant 2002, à l'écriture de procédures, assurant ainsi la conformité des décisions aux règles de gestion de l'établissement.

AMELIORATION DES PROCESSUS

En parallèle au renforcement du contrôle interne et toujours dans un souci d'amélioration du fonctionnement de l'établissement, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a défini les grands axes d'une démarche Qualité. La norme ISO 9001 a été retenue comme référentiel. Elle présente l'avantage de pouvoir mieux prendre en compte les attentes des "clients" de l'agence de l'eau. Dans un premier temps, deux chantiers feront l'objet d'une certification : les redevances et les données. Cette nouvelle démarche, présentée au personnel lors de sessions de sensibilisation, débutera dès 2002 par un état des lieux. La démarche sera progressive pour tenir compte des autres enjeux internes.

redevances

L'INTÉGRATION DES ÉLEVAGES SE POURSUIT

Deux points forts ont marqué l'année 2001 :
le passage à l'euro et l'intégration de 1700 élevages
 représentant 31% du nombre total des dossiers de redevances
 de pollution industrielle et agricole.

Cette année 2001, ce sont les éleveurs de plus de 100 UGB (*unité de gros bétail*) qui ont rempli pour la première fois une déclaration d'activité polluante au titre de la pollution de l'année 2000. 2400 élevages ont, en tout, été contactés, soit trois fois plus que l'an dernier. 334 éleveurs ont reçu un décompte de redevance pour un montant global de 0,89 million d'euros.

Toutes catégories de redevables confondues, le montant des redevances émises en 2001 s'est élevé à 138 millions d'euros dont 122 au titre de la pollution et 16 au titre des prélèvements.



S. André / AERM

2400 élevages contactés en 2001.

Ce que paie le particulier : explications

La redevance de pollution domestique est calculée pour chaque commune du bassin de plus de 400 habitants agglomérés, en fonction de la sensibilité du milieu récepteur. Elle est perçue auprès des particuliers abonnés au service public de distribution d'eau, au prorata du volume d'eau consommé dans la commune. En 2001, le taux de contrevaieur moyen était de 0,568 euro/m³ (3,73 F/m³).

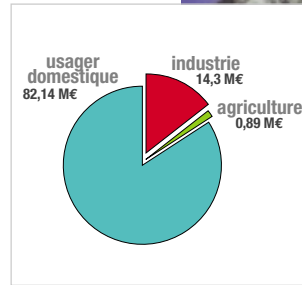
La contrevaieur est la redevance la moins bien comprise en raison de son mode de perception complexe. Les taux appliqués varient parfois de façon significative d'une année sur l'autre et peuvent être très différents d'une commune à l'autre dans un même secteur pour des raisons liées :

- aux volumes globaux consommés, le taux est d'autant plus faible que le volume consommé est élevé,
- à la sensibilité du milieu récepteur qui détermine la modulation géographique des taux,
- à l'importance de l'agglomération : les petites agglomérations bénéficient de coefficients d'abattement importants.

Les taux variaient ainsi entre 0,125 €/m³ (0,82 F/m³) et 0,762 €/m³ (5 F/m³) en 2001.

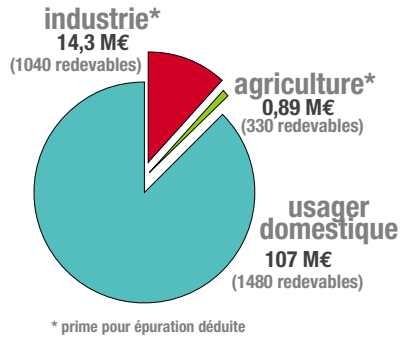
Les "pollueurs-payeurs" (toutes primes pour épuration déduites)

Données : redevances AERM/exercice 2001, exprimées en millions d'euros



Les "pollueurs-payeurs" pour la pollution de l'eau

Données : redevances AERM/exercice 2001 corrigé**, exprimées en millions d'euros

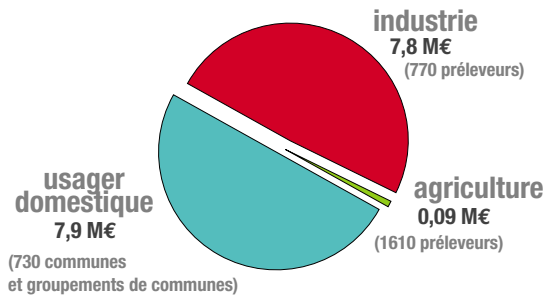


** Les émissions de redevances décalées de décembre à janvier pour des raisons techniques sont ajoutées à l'exercice 2001.

Environ 5 milliards de m³ d'eau sont prélevés chaque année dans le bassin Rhin-Meuse.

Les "préleveurs-payeurs" pour les prélèvements d'eau

Données : redevances AERM/exercice 2001, exprimées en millions d'euros

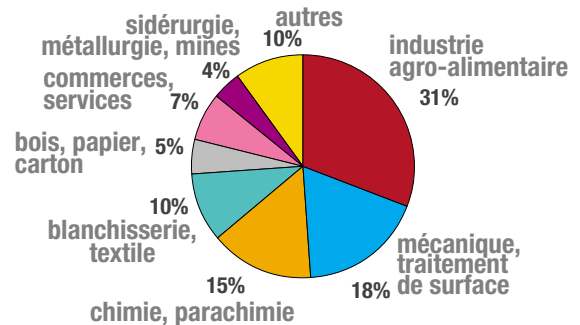


Environ 5 milliards de m³ d'eau sont prélevés chaque année dans le bassin Rhin-Meuse.

EDF est, de loin, le premier consommateur avec 3,5 milliards de m³ d'eau prélevés presque exclusivement dans les rivières. Cette eau sert pour l'essentiel à refroidir les centrales nucléaires ou thermiques. Industries et collectivités (pour l'alimentation en eau potable) prélèvent, respectivement, 640 millions et 360 millions de m³ par an. Les volumes proviennent pour 75% des nappes d'eau souterraine. Il faut ajouter les 60 millions de m³ utilisés par les agriculteurs pour l'irrigation essentiellement puisés en nappe d'Alsace.

Les "pollueurs-payeurs" industriels pour la pollution de l'eau par branche d'activité

Données : redevances AERM/exercice 2001



Les redevances de pollution d'origine industrielle ont légèrement diminué (14,3 millions d'euros en 2001, contre 17,4 millions d'euros en 2000) en raison de l'amélioration des performances et du suivi des ouvrages d'épuration qui permettent à de nombreux établissements de bénéficier d'une prime pour épuration élevée.

L'agro-alimentaire reste la principale branche industrielle contributrice au budget de l'agence de l'eau en raison des plus grandes facilités de raccordement aux stations urbaines. Pour cette raison les primes pour épuration ne leur bénéficient pas directement puisqu'elles sont versées aux collectivités maîtres d'ouvrages.

L'EAU, L'INFORMATION, LA COMMUNICATION, L'ÉDUCATION

En axant ses actions de l'année 2001 sur l'organisation du débat sur les thèmes les plus larges possibles : Eau et santé, Jeunes au service de l'eau, observatoire des prix de l'eau et l'assainissement... l'agence de l'eau a mis cette année encore l'accent sur l'ouverture, la transparence et l'éducation. Elle a par ailleurs renforcé les outils qu'elle met à disposition des acteurs et du public dans ce sens :

- en remodelant son **site internet** (encadré page 21)
- en poursuivant sa **politique d'éducation à l'environnement** dans le cadre de la campagne de sensibilisation Vive l'eau - les jeunes se mobilisent (voir ci-dessous) et en partenariat avec les associations en particulier dans le cadre de projets nouveaux services
- en poursuivant sa **politique partenariale** de sensibilisation des acteurs et du public avec les maîtres d'ouvrages publics et privés
- en poursuivant sa **politique éditoriale**
- en accélérant sa politique de mise à disposition de ses **ressources documentaires** (ci-contre)
- en renforçant le contenu de **l'Observatoire de l'eau**

EDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

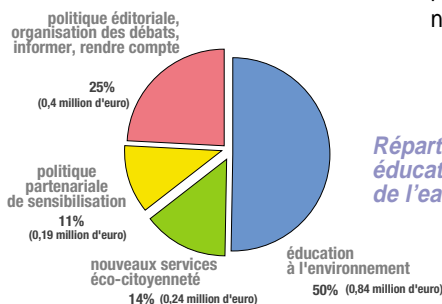
Du terrain à la vie professionnelle

250 sorties "terrain" accompagnant la traditionnelle "journée de l'eau" en classe ont été réalisées avec beaucoup d'enthousiasme : cette formule permet en effet de mettre en œuvre une pédagogie très adaptée et très formatrice.

Les conférences - débats, au nombre de 200, constituent de véritables temps forts : cette année, les adaptations pour les **14 filières nouvelles** ont été finalisées. Les jeunes en situation pré-professionnelle ou en formation continue sont toujours très attentifs aux conséquences de leurs gestes sur l'eau et l'environnement, dans le cadre de leur métier. Une attention particulière a été portée aux cursus para-médicaux où 25 conférences ont été réalisées : aides-soignants, soins infirmiers, puériculture, sciences médico-sociales.

Les nouveaux publics ciblés ont accueilli les messages de l'agence de l'eau avec beaucoup d'intérêt : ces jeunes et adultes qui suivent des formations dans le domaine de l'animation (nature et sports d'eau), du social, de l'enseignement (formation des maîtres) sont de véritables relais. Au total, plus de 30 conférences ont été dispensées aux jeunes préparant un diplôme de l'enseignement supérieur (DUT, BTS, BAC+3).

En conclusion, près de 12 000 enfants âgés de 8 à 10 ans ont suivi la journée de l'eau et près de 5 000 jeunes et adultes (dans 80 établissements scolaires) ont été destinataires de la conférence-débat. L'investissement moyen par élève se situe autour de 43 €.



LE CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION (CDI) DE L'AGENCE DE L'EAU

Véritable centre "ressources" dans le domaine de l'eau du bassin, le CDI met à disposition des partenaires et du public, dans le cadre de la mission de service public de l'agence de l'eau, les ressources documentaires que l'établissement a, depuis sa création, recensées, collectées, organisées, valorisées et diffusées : rapports d'étude et de recherche, ouvrages, guides, notes techniques, etc ; plus de 10 000 références réunies dans une base documentaire que le CDI porte à la connaissance et met à disposition du public par un accès libre et gratuit à partir du site internet de l'agence de l'eau.

Il contribue aux travaux inter-agences et du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, en particulier, à l'alimentation de la base Fontaine hébergée sur le site de l'office international de l'eau dont l'agence de l'eau, est partenaire dans le cadre du service national de l'information sur l'eau.

Répartition du budget information, éducation et communication de l'agence de l'eau Rhin-Meuse en 2001.



www.eau-rhin-meuse.fr

300 000 PAGES CONSULTÉES CHAQUE MOIS Le site de l'agence de l'eau a fait peau neuve

Pour répondre plus précisément aux attentes du public et des nombreux professionnels qui le consultent quotidiennement, le site de l'agence de l'eau a fait peau neuve en 2001. Une nouvelle interface graphique, une navigation plus simple et des entrées individualisées sont les grandes nouveautés de ce portail institutionnel mis en ligne à la fin de l'année.

Chaque mois, plus de 10 000 visites, plus de 330 000 pages consultées, 60 000 documents imprimés ou téléchargés, confirment s'il en était besoin que le site répond à un réel besoin d'information du public.

De nouvelles entrées individualisées proposent à l'internaute des contenus spécifiques en fonction d'attentes particulières : collectivités, entreprises, agriculteurs, associations, éducation, particuliers, presse. L'actualité de l'agence de l'eau est désormais accessible dès la première page, y compris les offres d'emplois et les annonces de marchés publics. Enfin, le portail donne accès à la base documentaire de l'agence de l'eau, formidable outil de connaissance du bassin.

l'observatoire de l'eau

outil de communication et d'expertise

Un flot d'informations nouvelles disponibles

Outil de communication et d'expertise du comité de bassin, l'observatoire décline le résultat de ses travaux sous forme de publications, journées techniques et parutions sur internet.

Il comporte deux volets : une partie synthétique pour l'information du public et une partie professionnelle dite "banque de l'eau".

En 2001, chacun des volets a été activé. La partie grand public s'est enrichie en contenu, avec la mise en ligne de trois produits consacrés respectivement à l'état physico-chimique des cours d'eau du bassin (carte linéaire), aux prélèvements d'eau sur le bassin, ainsi qu'aux boues d'épuration. Les données de la rubrique "dépollution des eaux usées des collectivités" ont été actualisées.

La Banque de l'eau, qui représente 7 à 10% en moyenne de la fréquentation du site de l'agence de l'eau, a mis en ligne une nouvelle version qui permet à l'internaute d'accéder à de nouveaux types d'informations : les débits caractéristiques, les caractéristiques du milieu physique, les stations d'épuration urbaines. Ce module présente les collectivités territoriales disposant de stations d'épuration, leurs capacités, et différentes informations résumées, pour chaque ouvrage, dans une fiche de synthèse. Il est à noter que l'accès à ce type d'informations est unique en France.

Parmi les derniers ajouts, qui ont pour effet de densifier l'information mise à disposition, citons le réseau Bassin Ferrifère, la mise en commun des données des 40 stations du Réseau d'Intérêt Départemental du Bas-Rhin, le Réseau des Bassins Miniers, un accès aux données des

19 stations internationales allemandes et luxembourgeoises de la Moselle, de la Sarre et de leurs affluents.

Les journées de l'Observatoire ont été également inaugurées avec l'Institut français de l'environnement sur le thème du prix de l'eau et l'assainissement.



Trois nouveaux produits d'information mis en ligne sur le site web de l'agence de l'eau en 2001.

l'agence de l'eau

Ressources humaines

25 nouveaux agents ont intégré l'agence de l'eau en 2001. Compte-tenu des départs (2 démissions, 2 départs en retraite et 19 fin de CDD), les effectifs de l'établissement étaient de 214 personnes au 31.12.01, soit 1% de plus que l'année précédente.

Recrutement : une majorité de cadres

Sur les 11 agents permanents recrutés l'an dernier, 73% sont des cadres ou assimilés (agents de catégorie I, II ou III, correspondant aux catégories A et A+ de la fonction publique).

Sur l'ensemble des effectifs, la part des cadres est de 64%, une part qui ne cesse d'augmenter, puisqu'en 2000, elle était de près de 60%.

La part des fonctionnaires dans l'effectif au 31/12/2001 est de 3%. Le reste des agents (97%) relève du statut de contractuel de l'Etat, en contrat à durée indéterminée.

l'agence de l'eau en chiffres

EFFECTIF AU 31/12/2001 : 214

Age moyen : 40,30 ans

Ancienneté moyenne : 12,68 ans

ENTRÉES : 25 agents recrutés en 2001 :

11 en CDI et 14 en CDD

SORTIES : 2 démissions, 2 départs

en retraite et 19 fin de CDD

source : Bilan social AERM / 2001



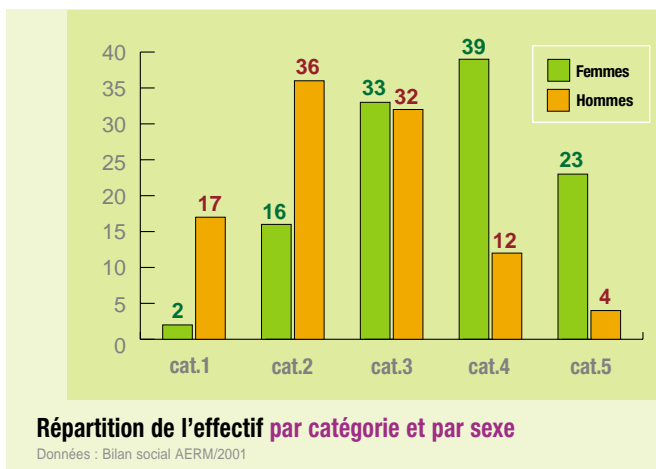
Jaugeage du débordement minier de Mancieulles.

RÉPARTITION HOMMES-FEMMES PAR CATÉGORIE

| | CATÉGORIE 1 | | CATÉGORIE 2 | | CATÉGORIE 3 | | CATÉGORIE 4 | | CATÉGORIE 5 | | TOTAL | |
|---------------|-------------|--------|-------------|--------|-------------|--------|-------------|--------|-------------|--------|--------|--------|
| | NOMBRE | POURC. | NOMBRE | POURC. | NOMBRE | POURC. | NOMBRE | POURC. | NOMBRE | POURC. | NOMBRE | POURC. |
| HOMMES | 17 | 89% | 36 | 69% | 32 | 49% | 12 | 24% | 4 | 15% | 101 | 47% |
| FEMMES | 2 | 11% | 16 | 31% | 33 | 51% | 39 | 76% | 23 | 85% | 113 | 53% |
| TOTAL | 19 | | 52 | | 65 | | 51 | | 27 | | 214 | |

source : Bilan social AERM / 2001

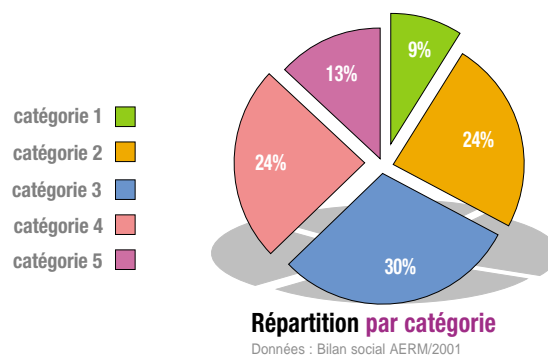
On observe une certaine "féminisation" du personnel de l'agence, puisque la part des femmes dans l'effectif total est de 53%, soit un point de plus qu'en 2000. Toutefois, leur représentativité est inversement proportionnelle à leur catégorie d'appartenance. Un rééquilibrage vers les catégories I et III tend à s'esquisser : les effectifs féminins de la catégorie III ont progressé de 10% en un an.



P. Russo / AERM



Visite du site de stockage du bois par aspersion à Pierre-Percée (Meurthe-et-Moselle)



FORMATION

Des formations à la réforme du code des marchés publics ont été organisées à l'intention des "acheteurs" des différents services de l'agence de l'eau, elles ont concerné près de 60 personnes.

Par ailleurs, dans le cadre de l'initiation à la démarche qualité, une formation des membres du comité de direction s'est déroulée sur deux jours, sur septembre et octobre 2001.

Autres formations : une sensibilisation de l'ensemble du personnel à la sécurité des systèmes d'information a eu lieu sur une demi-journée ; une sensibilisation de 2 heures à l'introduction de l'Euro a été ouverte à tout le personnel.

Du côté des formations collectives, une formation "ISO 14001" a été organisée pour les agents du département Industries, ainsi qu'une formation "intercommunalité" pour la division des collectivités territoriales.

Dans le domaine "hygiène et sécurité", une formation "guide" et "serre-files" (risque incendie) et deux sessions "gestes et postures" ont été organisées.

ARTT

Un accord a été signé avec le SNE-CFDT, seule organisation syndicale représentative à l'agence de l'eau, sur la mise en œuvre des 35 heures au sein de l'établissement. Cet accord a été rendu possible par la mise en place d'une démarche pragmatique associant largement l'encadrement, les personnels et leurs représentants à travers différents groupes de travail et l'organisation d'une consultation générale sur les différentes options envisageables. Il porte sur un volume annuel nominal de travail de 1600 heures, dont la formule déclinée à l'agence de l'eau est la suivante : une option unique pour l'ensemble du personnel, soit 38h25 de travail par semaine, et 20 jours de RTT s'ajoutant aux congés en vigueur.

RELATIONS PROFESSIONNELLES : élection des représentants du personnel à la Commission du personnel

Le 21 décembre 2001 a eu lieu l'élection des représentants du personnel à la Commission du personnel. Dix postes, cinq titulaires et cinq suppléants, étaient à pourvoir : six pour le premier collège (agents des catégories I,II,III) et quatre pour le second (agents des catégories IV et V). La liste SNE-CFDT a recueilli, dans le premier collège, 83,5% des suffrages exprimés, et dans le second collège, 89,6% des suffrages exprimés, ce qui fait de ce syndicat le seul organe représentatif à l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

Etat d'avancement financier du 7^{ème} programme au 31 décembre 2001

Le tableau ci-dessous permet de mettre en relation les autorisations de programmes (*AP = décisions d'aides*) et les crédits de paiements (*CP = versements d'aides*).

| | Autorisations de programmes | | | Crédits de paiements | Reste à payer au 31/12/01 (en millions d'€) |
|---|--|--|---|---|--|
| | Prévisions initiales 7 ^{ème} prog. (en millions d'€) | Cumul décisions au 31/12/01 (en millions d'€) | Taux d'exécution du 7 ^{ème} programme (en millions d'€) | Cumul versements au 31/12/01 (en millions d'€) | |
| | (1) | (2) | (3) = (2) / (1) | (4) | (5) = (2) - (4) |
| TOTAL INTERVENTIONS | 697,38 | 695,79 | 99,77% | 452,27 | 243,52 |
| <i>ventilation par type d'interventions</i> | | | | | |
| total lutte contre la pollution | 590,51 | 629,46 | 106,60% | 423,23 | 206,23 |
| total gestion de la ressource | 106,87 | 66,33 | 62,07% | 29,04 | 37,29 |
| <i>ventilation par nature d'aides</i> | | | | | |
| total aides à l'investissement | 477,55 | 485,50 | 101,66% | 244,10 | 241,40 |
| total aides au fonctionnement | 219,83 | 210,29 | 95,66% | 208,17 | 2,12 |
| <i>ventilation par bénéficiaires</i> | | | | | |
| total collectivités | 500,16 | 452,66 | 90,50% | 309,56 | 143,10 |
| total industries | 158,66 | 201,14 | 126,77% | 120,70 | 80,44 |
| total agriculture | 38,56 | 41,99 | 108,90% | 22,01 | 19,98 |

Taux d'exécution des AP du 7^{ème} Programme

Les décisions d'aides se sont élevées à 695,79 M€ entre 1997 et 2001 et correspondent aux prévisions initiales du 7^{ème} programme, **puisque le taux d'exécution des AP d'interventions ressort à 100%**. On constate toutefois une forte disparité des résultats selon les rubriques d'aides :

1. Les aides en faveur de la lutte contre la pollution ont été revues à la hausse :

- par redéploiement des lignes de gestion de la ressource qui se sont révélées excédentaires bien que tous les projets éligibles aient été financés,
- et par utilisation du montant disponible du fonds de roulement.

Cependant, de nombreuses actions concernant pour tout ou partie la connaissance ou la protection des eaux souterraines ont été enregistrées sur des lignes de dépollution, en raison de la nature du maître d'ouvrage.

2. L'analyse révèle une exécution supérieure aux prévisions initiales pour les aides à l'investissement (102%), tandis que les besoins d'aides au fonctionnement ont été légèrement surestimés (96%). Le financement des AP supplémentaires d'aides à l'investissement a été effectué par utilisation du montant disponible du fonds de roulement.

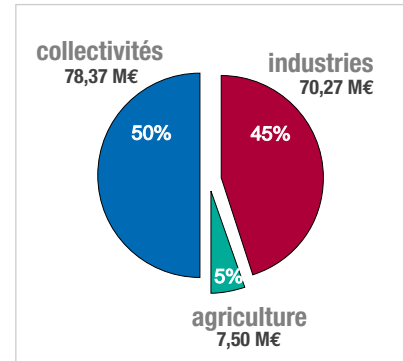
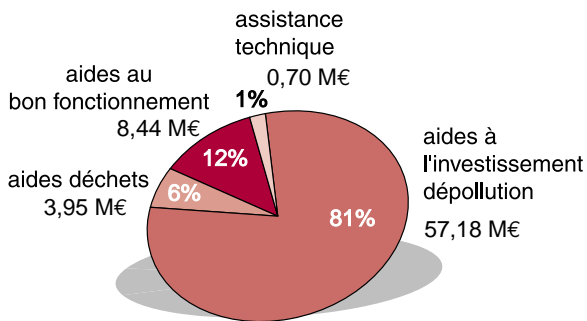
3. L'agence de l'eau a répondu aux besoins supplémentaires de l'industrie (+ 27%) et de l'agriculture (+ 9%), sans modifier les dotations en faveur de l'assainissement des collectivités.

Reste à payer au 31/12/2001

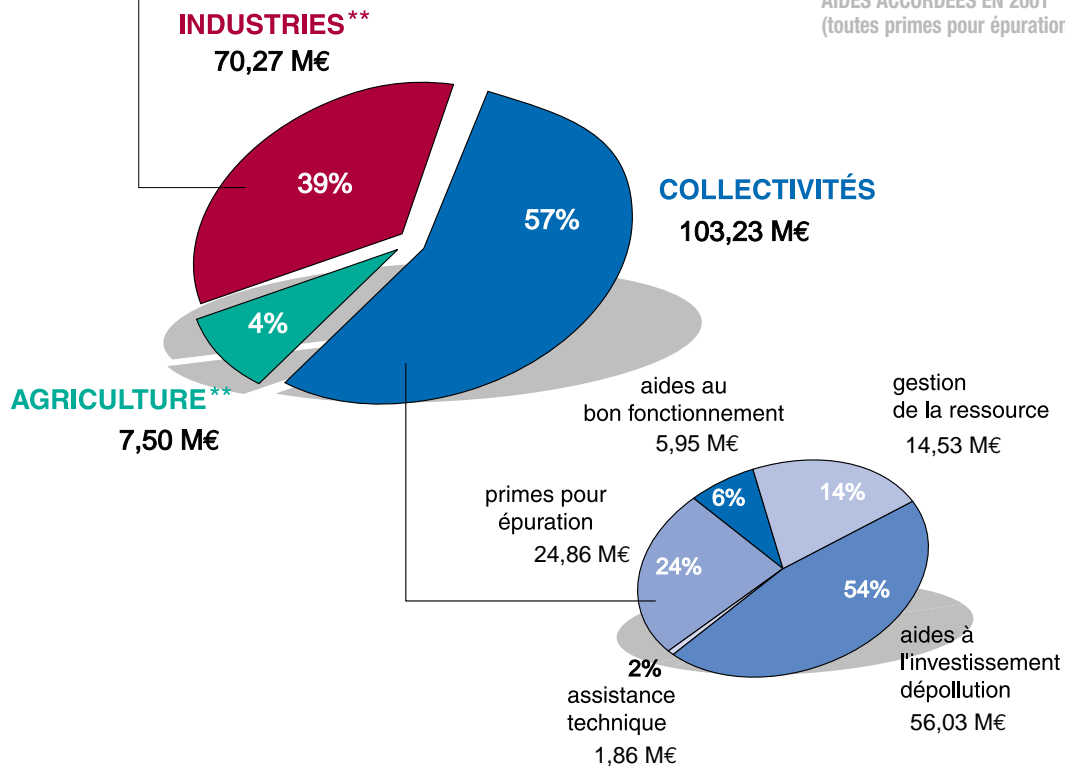
Sur un montant de 485,50 M€ d'aides à l'investissement attribuées entre 1997 et 2001, environ la moitié a donné lieu à un versement au 31/12/2001. La seconde moitié, soit 241,40 M€, sera à payer sur 2002 et les programmes suivants.

BILAN ET REPARTITION DES AIDES ACCORDEES EN 2001

Au cours de l'année 2001, l'agence de l'eau a attribué environ 181 M€ d'aides sous forme de prêts sans intérêt et de subventions, dont plus des deux tiers concernent des aides à l'investissement. Ce montant est en hausse de 27% par rapport à l'année précédente, en raison du niveau exceptionnel des aides à l'investissement accordées en 2001 pour la dépollution industrielle (57,18 M€ alors que le montant inscrit dans le programme initial se chiffrait à 18,57 M€).



AIDES ACCORDEES EN 2001
(toutes primes pour épurations déduites)



source : AERM / 2001

Aides accordées* en 2001 en millions d'euros (HORS PRIMES AUX ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES)

* aides accordées :
ayant fait l'objet d'une décision d'aide
du conseil d'administration ou du directeur.

** net des primes pour épuration

EXECUTION DU BUDGET 2001

L'équilibre entre les ressources et les emplois de l'exercice 2001 se réalise par un prélèvement sur le fonds de roulement de 26,78 M€. Ceci marque un renversement de tendance puisque ce prélèvement fait suite à six années consécutives d'augmentation du fonds de roulement. Cette situation résulte pour l'essentiel de l'accélération du rythme de versement des aides, tandis que les recettes étaient stables.

Le niveau du fonds de roulement au 31/12/2001 s'élève à 104,22 M€, ce qui représente 19 semaines de dépenses brutes 2001.

La trésorerie totale s'élevait au 31 décembre 2001 à 54,94 M€ dont 13,75 M€ étaient détenus par l'agent comptable et 41,19 M€ étaient placés en bons du trésor et en valeurs d'Etat.

RESSOURCES NETTES 2001 (en millions d'euros)

| | Montant | Répartitions |
|--|---------------|---------------|
| <i>redevances de pollution</i> | | |
| collectivités | 105,62 | 57,33% |
| industries (net des primes) | 11,16 | 6,06% |
| agriculture (net des primes) Y COMPRIS RÉGULARISATIONS | -0,13 | -0,07% |
| total redevances de pollution | 116,65 | 63,32% |
| <i>redevances de prélèvement</i> | | |
| collectivités | 7,88 | 4,28% |
| industries | 7,84 | 4,26% |
| agriculture | 0,07 | 0,04% |
| total redevances de prélèvement | 15,79 | 8,57% |
| TOTAL REDEVANCES | 132,44 | 71,89% |
| remboursement des prêts (net des transformations) | 26,06 | 14,15% |
| régularisations "transformations de prêts" | 15,48 | 8,40% |
| régularisations "annulations/réductions de primes" | 6,64 | 3,60% |
| produits financiers et divers | 3,61 | 1,96% |
| TOTAL RESSOURCES | 184,23 | 100% |

Les redevances constituent 72% des ressources de l'agence de l'eau en 2001. Cependant, cette proportion passe à 82% si l'on ne considère que les recettes générant un flux de trésorerie (hors recettes de régularisations).

EMPLOIS NETS 2001 (en millions d'euros)

| | Montant | Répartitions |
|--|---------------|---------------|
| <i>aides à l'investissement (prêts et subventions)</i> | | |
| pollution collectivités (net des transformations) | 46,86 | 22,21% |
| pollution industries | 17,06 | 8,08% |
| pollution agriculture | 8,17 | 3,87% |
| eau potable (net des transformations) | 11,38 | 5,39% |
| milieux naturels (net des transformations) | 2,67 | 1,27% |
| total aides à l'investissement | 86,14 | 40,82% |
| <i>aides au fonctionnement</i> | | |
| pollution collectivités | 31,89 | 15,11% |
| pollution industries (hors primes) | 13,15 | 6,23% |
| ressource | 0,09 | 0,04% |
| total aides au fonctionnement | 45,13 | 21,39% |
| TOTAL INTERVENTIONS | 131,27 | 62,21% |
| soutien aux interventions | 7,02 | 3,33% |
| dépenses générales de l'établissement | 13,68 | 6,48% |
| régularisations liées aux interventions | 11,30 | 5,36% |
| régularisations "transformations de prêts" | 41,29 | 19,57% |
| FNSE (Fonds National de Solidarité Eau) | 6,45 | 3,06% |
| TOTAL EMPLOIS | 211,01 | 100% |

Les versements d'aides à l'investissement et au fonctionnement représentent 62% des dépenses de l'agence de l'eau en 2001. Cependant, cette proportion passe à 82% si l'on ne considère que les dépenses générant un flux de trésorerie (à l'exclusion de la plupart des charges de régularisation).

INVESTISSEMENTS (en millions d'euros)

| Stations d'épuration | Travaux* (en M€) | Aides accordées (en M€) |
|---|----------------------------|-----------------------------------|
| Nouvelles stations d'épuration | 29,04 | 12,87 |
| Améliorations stations d'épuration (extension au traitement de l'azote et du phosphore, autocontrôles, traitement des boues) | 11,23 | 4,70 |
| Etudes | 1,29 | 0,94 |
| Autres | 4,38 | 2,19 |
| Total | 45,94 | 20,70 |
| Réseaux d'assainissement | | |
| Amélioration de l'existant (réhabilitation des réseaux) | 26,17 | 10,02 |
| Etudes (diagnostic, mesures) | 4,20 | 3,09 |
| Opérations de collecte | 49,70 | 17,92 |
| Bassins de pollution | 8,51 | 2,82 |
| Autres | 2,03 | 1,48 |
| Total | 90,61 | 35,33 |
| TOTAL GÉNÉRAL stations et réseaux | 136,55 | 56,03 |
| Eau potable | | |
| Protection des périmètres de captage d'eau potable | 2,79 | 1,83 |
| Qualité et sécurité de l'alimentation en eau potable | 20,52 | 8,69 |
| Etudes préalables | 0,92 | 0,66 |
| Autres | 0,68 | 0,64 |
| Total | 24,91 | 11,82 |
| Milieu naturel | | |
| Restauration des milieux aquatiques | 5,23 | 1,67 |
| Eaux souterraines | 5,38 | 1,04 |
| Total | 10,61 | 2,71 |

FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES D'EPURATION (en millions d'euros)

| | (AIDES en M€) |
|----------------------------|---------------|
| Aide au bon fonctionnement | 5,95 |
| Prime pour épuration | 24,86 |
| Assistance technique | 1,86 |

INVESTISSEMENTS (en millions d'euros)

| | Travaux* (en M€) | Aides accordées (en M€) |
|--|----------------------------|-----------------------------------|
| Dépollution des rejets | 89,82 | 57,19 |
| <i>dont technologies propres</i> | 7,76 | 5,64 |
| <i>dont filières boues</i> | 8,68 | 6,81 |
| <i>dont dépollution des sites contaminés</i> | 21,98 | 13,83 |
| <i>dont prévention pollutions accidentelle et pluviale</i> | 11,06 | 7,78 |

FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES D'EPURATION (en millions d'euros)

| | (AIDES en M€) |
|---|---------------|
| Assistance technique | 0,70 |
| Prime pour épuration | 66,92 |
| Aide au bon fonctionnement des ouvrages d'épuration | 8,44 |
| Aide à l'élimination des déchets | 3,95 |

INVESTISSEMENTS (en millions d'euros)

| | Travaux* (en M€) | Aides accordées (en M€) |
|--|----------------------------|-----------------------------------|
| Lutte contre la pollution des élevages | 17,53 | 5,33 |
| Lutte contre la pollution des cultures | 3,64 | 1,30 |
| Divers | 2,43 | 0,87 |
| Total | 23,60 | 7,50 |

FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES D'EPURATION (en millions d'euros)

| | (AIDES en M€) |
|----------------------|---------------|
| Prime pour épuration | 5,77 |